

RÈGLEMENT DU JEU-CONCOURS

« EXPLORE CANNES × LES PLAGES ÉLECTRONIQUES 2026 »

Collectionnez votre souvenir digital #PE2026 et tentez de gagner des lots exclusifs

ARTICLE 1 – ORGANISATEUR

La **Société d'Économie Mixte pour l'Événementiel Cannois (SEMEC)**, société d'économie mixte au capital de **2 400 000 euros**, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Cannes sous le numéro **B 381 580 091**, dont le siège social est situé **Palais des Festivals et des Congrès, Boulevard de la Croisette, 06400 Cannes** (ci-après dénommée « **la Société Organisatrice** »), organise un jeu-concours gratuit sans obligation d'achat intitulé :

« **Explore Cannes × Les Plages Électroniques 2026** »

(ci-après dénommé « **le Jeu** »).

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'activation digitale **Explore Cannes**, une chasse aux souvenirs numériques permettant aux participants de découvrir Cannes à travers la collecte de badges numériques appelés **POAP (Proof of Attendance Protocol)**.

ARTICLE 2 – OBJET DU JEU

Le Jeu a pour objectif de permettre aux participants de collectionner un souvenir numérique exclusif lié aux **Plages Électroniques 2026** et de participer à un tirage au sort afin de tenter de remporter différents lots.

Le dispositif repose sur :

- une participation via les réseaux sociaux ;
 - une collecte de POAP via QR Codes ;
 - un parcours digital Explore Cannes.
-

ARTICLE 3 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Jeu est ouvert à **toute personne physique majeure âgée de 18 ans révolus** au jour de sa participation, résidant en France ou à l'étranger.

La participation est **gratuite et sans obligation d'achat**.

Sont exclus du Jeu :

- les personnes mineures ;
- les collaborateurs de la Société Organisatrice directement impliqués dans l'organisation du Jeu ;
- les prestataires ou partenaires ayant participé à la conception du Jeu, sauf autorisation expresse de la Société Organisatrice.

La participation au Jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

ARTICLE 4 – DURÉE DU JEU

Le Jeu se déroule pendant la période du festival **Les Plages Électroniques 2026**, du **7 au 9 août 2026 inclus**.

La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier, prolonger ou interrompre le Jeu en cas de circonstances exceptionnelles indépendantes de sa volonté.

ARTICLE 5 – MODALITÉS DE PARTICIPATION

5.1 Participation via Instagram

Pour participer au Jeu, le participant doit :

- se rendre sur la publication Instagram dédiée au Jeu publiée en collaboration sur les comptes officiels suivants :
 - **@cannesfrance**
 - **@plageselectro**
 - **@poapstudio**
- commenter le mot-clé : « **PE2026** » ;
- suivre les indications reçues par message privé (DM).

Le participant pourra être invité à suivre le compte Instagram **@cannesfrance** afin de faciliter l'accès au souvenir numérique associé à l'opération.

Dans le cadre de la validation de sa participation, le participant pourra également être invité à communiquer une **adresse électronique valide** permettant à la Société Organisatrice de le contacter en cas de gain.

Après validation des conditions de participation, un lien permettant de récupérer le **POAP exclusif Les Plages Électroniques 2026** sera transmis au participant.

5.2 Parcours POAP Les Plages Électroniques

Pendant le festival, plusieurs points de collecte permettront aux festivaliers de récupérer le **POAP exclusif Les Plages Électroniques 2026**.

Les trois points de collecte sont :

Point 1 – Support digital avec QR Code

Un support visuel animé comprenant un QR Code permettra aux participants de scanner et récupérer leur POAP.

Point 2 – Animation par les équipes du Palais des Festivals

Les équipes du Palais des Festivals accompagneront les festivaliers dans la découverte du dispositif et expliqueront le fonctionnement de la collecte numérique.

Point 3 – Relais sur les réseaux sociaux

Une publication dédiée sur les réseaux sociaux permettra également d'accéder au parcours de participation.

ARTICLE 6 – EXPLORE CANNES : PARCOURS DE COLLECTION

En complément du **POAP Les Plages Électroniques**, les participants peuvent poursuivre leur expérience dans le cadre du parcours **Explore Cannes**.

Cette chasse aux souvenirs numériques permet de collectionner plusieurs POAP dans différents lieux partenaires de Cannes.

Les participants peuvent obtenir leurs badges numériques en :

- scannant les QR Codes disponibles dans les lieux participants ;
- suivant les étapes indiquées sur leur smartphone ;
- enregistrant leur souvenir numérique dans leur passeport digital.

Après avoir collecté **4 POAP Explore Cannes distincts**, les participants peuvent se rendre à l'**Office de Tourisme de Cannes** afin de récupérer un cadeau exclusif, dans la limite des stocks disponibles.

ARTICLE 7 – DOTATIONS DU JEU-CONCOURS

Les lots mis en jeu sont les suivants :

Grand lot – Tirage au sort final

✨ **1 pass 3 jours pour Les Plages Électroniques 2027**

Valeur indicative : 159 € TTC

Le tirage au sort sera effectué après la fin du festival.

Lots quotidiens



6 bouteilles collector Miraval × Cannes

Répartition : **2 bouteilles mises en jeu par jour pendant les 3 jours du festival.**

Valeur indicative unitaire : 25 € TTC



10 packs goodies Destination Cannes comprenant :

- une peluche officielle **Léro** ;
- un **travel note** ;
- un **tote bag Destination Cannes**.

Valeur indicative unitaire : 40 € TTC

Les tirages au sort des bouteilles collector et des packs goodies seront réalisés quotidiennement pendant le festival.

ARTICLE 8 – CONDITIONS RELATIVES AUX LOTS ALCOOLISÉS

Les lots comprenant des boissons alcoolisées sont exclusivement réservés aux personnes majeures âgées de **18 ans révolus**.

Avant remise du lot, la Société Organisatrice pourra demander au gagnant un **justificatif officiel d'identité** permettant de vérifier sa majorité.

En cas d'absence de justificatif valide ou de non-respect de la condition d'âge, le gagnant perdra automatiquement le bénéfice de son lot.

Aucun envoi postal de bouteilles alcoolisées ne sera effectué.

Conformément à la réglementation applicable, toute communication future relative aux lots comprenant des boissons alcoolisées intégrera la mention sanitaire suivante :

« Jeu-concours réservé aux personnes majeures. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération. »

ARTICLE 9 – DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les gagnants des lots quotidiens seront désignés par **tirage au sort effectué chaque jour à 20 h par la Société Organisatrice**.

Les modalités sont les suivantes :

- les gagnants des bouteilles collector **Miraval × Cannes** et des packs goodies seront tirés au sort chaque jour pendant le festival ;
- le gagnant du **pass 3 jours Les Plages Électroniques 2027** sera tiré au sort après le festival.

Les gagnants seront contactés **par message privé (DM) et/ou par courrier électronique à l'adresse renseignée lors de leur participation**.

Sans réponse dans un délai de **7 jours** suivant la prise de contact, la Société Organisatrice pourra procéder à un nouveau tirage au sort.

9.1 Mention de sécurité et prévention des escroqueries

La Société Organisatrice ne demandera jamais aux participants de communiquer leurs coordonnées bancaires, de cliquer sur des liens de paiement ou de s'inscrire sur des plateformes externes payantes pour valider leur participation ou recevoir leur lot.

Les participants sont invités à faire preuve de la plus grande vigilance. Toute communication officielle relative au Jeu (annonce des gagnants, instructions de retrait) sera effectuée exclusivement par **message privé (DM)** ou **courrier électronique** en provenance directe des comptes Instagram officiels suivants :

- **@cannesfrance**
- **@plageselectro**
- **@poapstudio**

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable en cas de tentative de **hameçonnage (phishing)**, de faux comptes impersonnalisant l'événement ou de toute prise de contact émanant de comptes tiers non officiels.

ARTICLE 10 – REMISE DES LOTS

Le gagnant du **pass 3 jours Les Plages Électroniques 2027** recevra les informations nécessaires par email afin de bénéficier de son lot.

Les gagnants des bouteilles collector **Miraval × Cannes** et des packs goodies **Destination Cannes** devront récupérer leur lot directement auprès de l'**Office de Tourisme de Cannes**, selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice.

Aucun lot ne sera envoyé par voie postale.

Les lots sont **personnels, non cessibles et ne peuvent être échangés contre leur valeur financière ou contre un autre lot.**

ARTICLE 11 – RESPONSABILITÉ TECHNIQUE

La Société Organisatrice met en œuvre les moyens nécessaires au bon fonctionnement du Jeu.

Elle ne pourra toutefois être tenue responsable en cas :

- de dysfonctionnement technique indépendant de sa volonté ;
- d'interruption des réseaux sociaux ou plateformes tierces ;
- d'impossibilité temporaire d'accès au parcours numérique.

Le fonctionnement des outils techniques utilisés dans le cadre du Jeu peut dépendre de prestataires externes.

ARTICLE 12 – DONNÉES PERSONNELLES

Dans le cadre du Jeu, certaines données personnelles sont collectées afin d'assurer la gestion des participations, l'organisation des tirages au sort et la remise des dotations.

Les traitements de données personnelles mis en œuvre dans le cadre du Jeu reposent sur **l'exécution du présent règlement accepté par le participant** ainsi que sur **l'intérêt légitime de la Société Organisatrice à assurer la gestion, la sécurisation et le bon déroulement de l'opération promotionnelle.**

Les données susceptibles d'être collectées sont notamment :

- l'identifiant Instagram ;
- les nom et prénom du gagnant ;
- l'adresse email ;
- le justificatif de majorité (uniquement pour les lots alcoolisés, consulté pour vérification et non conservé).

Les données sont utilisées exclusivement dans le cadre de l'organisation du Jeu.

Les participants disposent également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Durée de conservation

Les données collectées sont conservées pendant la durée du jeu « **Explore Cannes** », puis archivées uniquement pendant le temps nécessaire à la remise effective des lots et au traitement d'éventuelles réclamations.

Conformément au **Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD)** et à la loi **Informatique et Libertés**, chaque participant dispose d'un droit :

- d'accès ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- de limitation ;
- d'opposition concernant ses données personnelles.

Pour exercer ses droits : **contact@palaisdesfestivals.com**

ARTICLE 13 – RESPONSABILITÉ INSTAGRAM / META

Le Jeu n'est **ni organisé, ni sponsorisé, ni administré par Instagram ou Meta**.

Les participants reconnaissent fournir leurs informations uniquement à la **Société Organisatrice** et non à Instagram ou Meta.

ARTICLE 14 – ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation **sans réserve du présent règlement**.

Le présent règlement est disponible gratuitement pendant toute la durée du Jeu à l'adresse suivante :

<https://www.cannes-france.com/que-faire/explore-cannes/>

ARTICLE 15 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au **droit français**.

Toute contestation relative au Jeu devra être adressée préalablement **par écrit à la Société Organisatrice afin de rechercher une solution amiable**.

À défaut d'accord amiable, le litige pourra être porté devant les **juridictions françaises compétentes conformément aux règles légales applicables**.

.